

# La gazette

Toutes les informations de la commune nouvelle

AVRIL 2023

## ÉDITO

Chères Bellevinoises, chers Bellevinois,

En ce début d'année 2023, notre quotidien dans un climat social tendu, est marqué par l'inflation sur les matières premières et l'envolée des coûts de l'énergie qui pèsent lourdement sur notre pouvoir d'achat comme sur le budget de fonctionnement de notre commune.

La guerre en Ukraine se poursuit et nous rappelle cruellement la fragilité des équilibres mondiaux. Souhaitons que la raison l'emporte et que la paix revienne en Europe.

Heureusement, en 2022, nous avons pu tout de même, nous retrouver pour des animations et des moments de convivialité : fête des écoles, action bibliothèques des années 60/70, fête nationale du 14 juillet et diverses manifestations qu'elles soient communales, associatives ou familiales.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous annoncer l'évolution de notre communication au travers d'une nouvelle présentation de notre gazette mensuelle.

En effet, la commune, a investi dans un ordinateur plus performant avec un logiciel adapté à l'information. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collaboratrice Marie TROUDE qui aura entre autres à utiliser ce nouvel équipement.

Par ailleurs, c'est dans une période contrainte que nous avons élaboré et voté le budget 2023. Au regard de l'augmentation des bases de 7.1%, déclarée par l'État, le conseil n'a pas voulu augmenter les taux d'imposition pour

cette année malgré le lourd investissement de la maison de santé (plus de 4 millions d'euros) que l'on voit chaque jour grandir.

Vous découvrirez dans cette gazette tous les éléments de ce budget résolument ambitieux. Également dans le bulletin de fin d'année, nous vous présenterons un bilan à mi-mandat et les perspectives à venir.

Continuons de porter fort, ensemble chers administrés, nos ambitions pour l'avenir de Bellevigne-les-Châteaux.

Je vous souhaite un bon printemps et un bel été tout en douceur. Profitez de chaque jour pour apprécier la beauté de nos paysages et la joie de se retrouver.

A. FROGER  
Votre Maire

### Facebook

Rejoignez-nous sur notre page Facebook :  
**Mairie Bellevigne les Châteaux**

Et également sur notre site internet.  
**bellevigneleschateaux.fr**

Scannez ce QR Code et vous obtiendrez le lien vers notre page Facebook et le lien vers notre site internet.



# INFORMATIONS COMMUNALES

## École le Chat Perché

Mardi 28 mars, les élèves de l'école du Chat Perché se sont rendus à la Tour Nivelles, au musée de l'école d'autrefois à Courlay.

Plongés dans une salle de classe des années 1900, les élèves ont pu revêtir la tenue des écoliers (blouse, béret et sabots), s'asseoir aux anciens pupitres en bois et écrire à la plume à l'encre violette...

Ils se sont ainsi imprégnés du quotidien d'un enfant de l'époque avec des règles strictes comme le bonnet d'âne, les bons points.

Ils ont pu découvrir le logement de l'instituteur, Ernest Pérochon par la visite d'une cuisine et d'une chambre reconstituées.

Une activité « Jeux d'antan » leur a permis de peindre une toupie ou une quille en bois et de jouer aux billes, à la marelle, aux quilles, toupies, aux osselets...

Cette sortie s'inscrit dans le projet pédagogique de cette année scolaire « Sur le chemin des écoles ». Une exposition sera proposée aux parents en fin d'année scolaire.

Des portes ouvertes auront lieu le vendredi 12 mai de 17h à 19h afin de réaliser les inscriptions des enfants nés en 2020 et 2021. N'hésitez pas à contacter la directrice au 02-41-51-62-18.



---

## École Saint Vincent

*Le printemps arrive et les projets fleurissent à l'école St Vincent...*

Le mois de mars fut riche d'événements. Au fil du Carême, les élèves ont pris le temps de s'écouter, d'écouter les autres et de réfléchir à comment aider les autres... Le carnaval, le vendredi 24 mars, a permis de fêter cette mi-carême et l'arrivée du printemps...

Le jeudi 23 mars, une drôle de cabane avait pris place dans la salle du forum. En effet, c'était le jour de la « grande lessive », exposition artistique éphémère d'une journée, qui a lieu sur toute la planète. Cette année, le thème était « ma cabane est/et la tienne »... Là encore, les élèves ont pu exprimer toute leur créativité et leur imaginaire extraordinaire...



Enfin, nous avons eu la chance de découvrir le monde d'Anne BERTIER, auteure d'albums jeunesse, à la bibliothèque de BREZE. Un très grand merci à Madame BOISGARD, bénévole, qui nous a ouvert les portes et donner accès à cette richesse... Avec des triangles, nous avons pu reproduire et créer des formes comme l'auteure. Les inscriptions pour les enfants nés en 2020, sont ouvertes, merci de prendre contact au 02 41 40 48 70 ou [ecolestvincent.breze@gmail.com](mailto:ecolestvincent.breze@gmail.com)

## Pot de départ Liliane et Bertrand

Le vendredi 24 mars, une cérémonie avait lieu à l'occasion du départ de deux agents communaux : Liliane Lesèvre et Bertrand Noireault.

Armel Froger, Maire de Bellevigne-les-Châteaux a, lors de son discours, souhaiter mettre en avant les nombreuses qualités qu'elle a su développer dans le cadre de son travail. Il a ensuite rappelé le parcours de Liliane :

Celle-ci a travaillé pour la commune de Chacé et ensuite pour la commune nouvelle pendant 15 années, sur des missions telles que l'accueil du public, de l'état-civil, du suivi des diverses commissions : bâtiments, fêtes et cérémonies, associations et communication, pour ne citer que les principales.



De son côté, Nelly Lacassin, maire de la commune déléguée de Brézé, a retracé la carrière de Bertrand Noireault, agent technique, rentré à la commune en avril 2007. Le 1er février 2023, Bertrand Noireault a été officiellement mis à la retraite pour invalidité.

L'épouse de Bertrand Noireault et Liliane Lesèvre ont reçu un bouquet de fleurs chacune. Entourés de leurs enfants et petits-enfants, et très émus, ils ont également reçu des cadeaux de la part des élus et de leurs collègues.



## Concours Photo

 Bellevigne  
Châteaux

Du 1<sup>er</sup> avril  
au 31 mai

**CONCOURS PHOTO 2023**

**4 catégories :**

- adulte (+18 ans)
- ado (11 à 17 ans)
- jeune talent (-11 ans)
- Coup de cœur du public

lors des expositions  
Remise des prix le 08 juillet

**Thème proposé : "Le Mouvement"**

Organisé par la commission  
Vie Sociale et Associative de  
Bellevigne-les-Châteaux.

Téléphone : 02.41.52.97.23  
Mail : [mairie@bellevigne-les-chateaux.fr](mailto:mairie@bellevigne-les-chateaux.fr)



La commune de Bellevigne-Les-Châteaux organise un concours photo gratuit réservé aux photographes amateurs.

**Jusqu'au 31 mai 2023**

À travers vos photos, faites-nous découvrir la commune de Bellevigne-les-Châteaux sur le thème : «Le Mouvement»

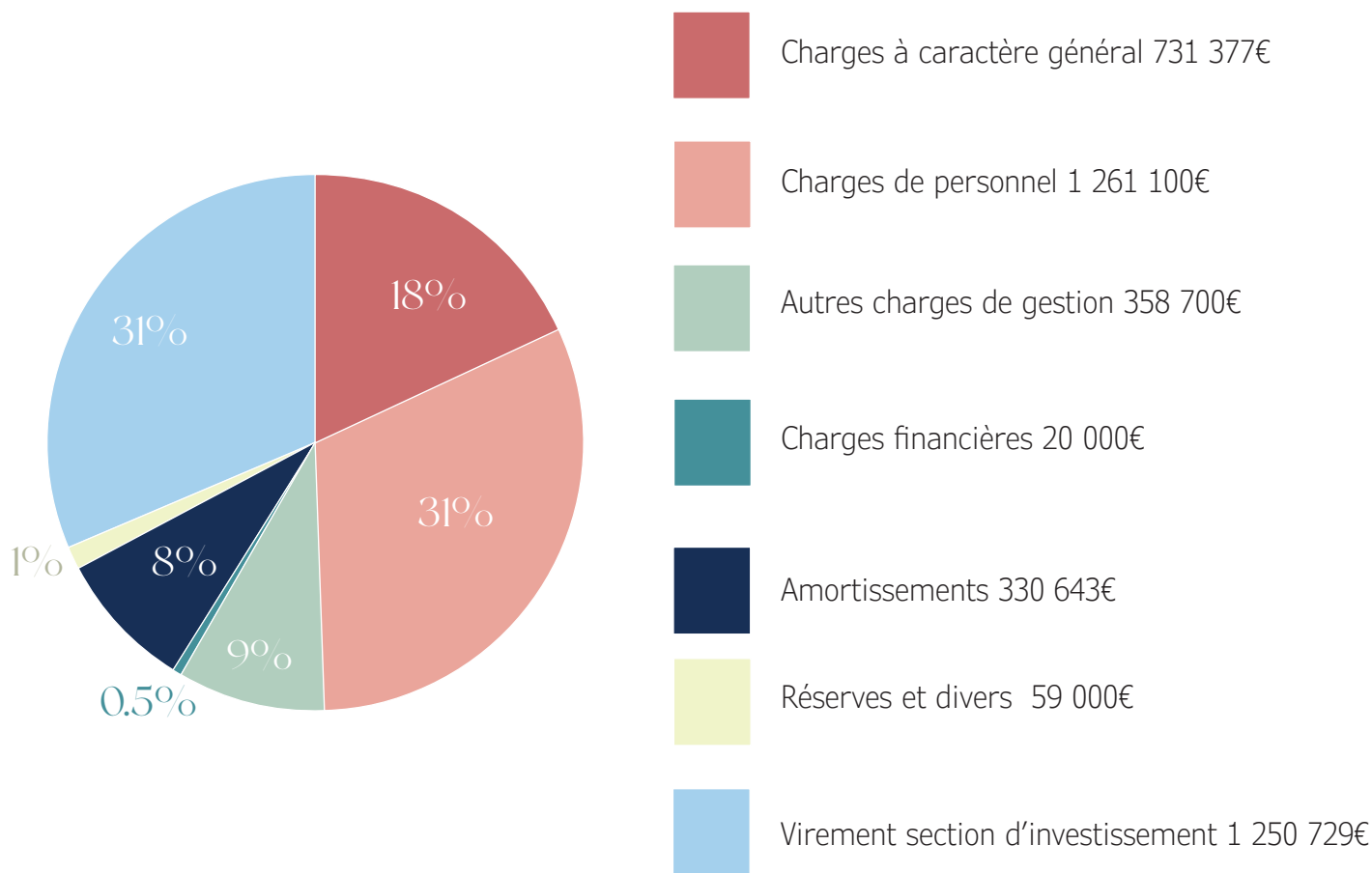
Concours organisé par la commission Vie Sociale et Associative de Bellevigne-les-Châteaux.

Règlement et inscription en mairie ou par mail : [mairie@bellevigne-les-chateaux.fr](mailto:mairie@bellevigne-les-chateaux.fr) ou 02.41.52.97.23

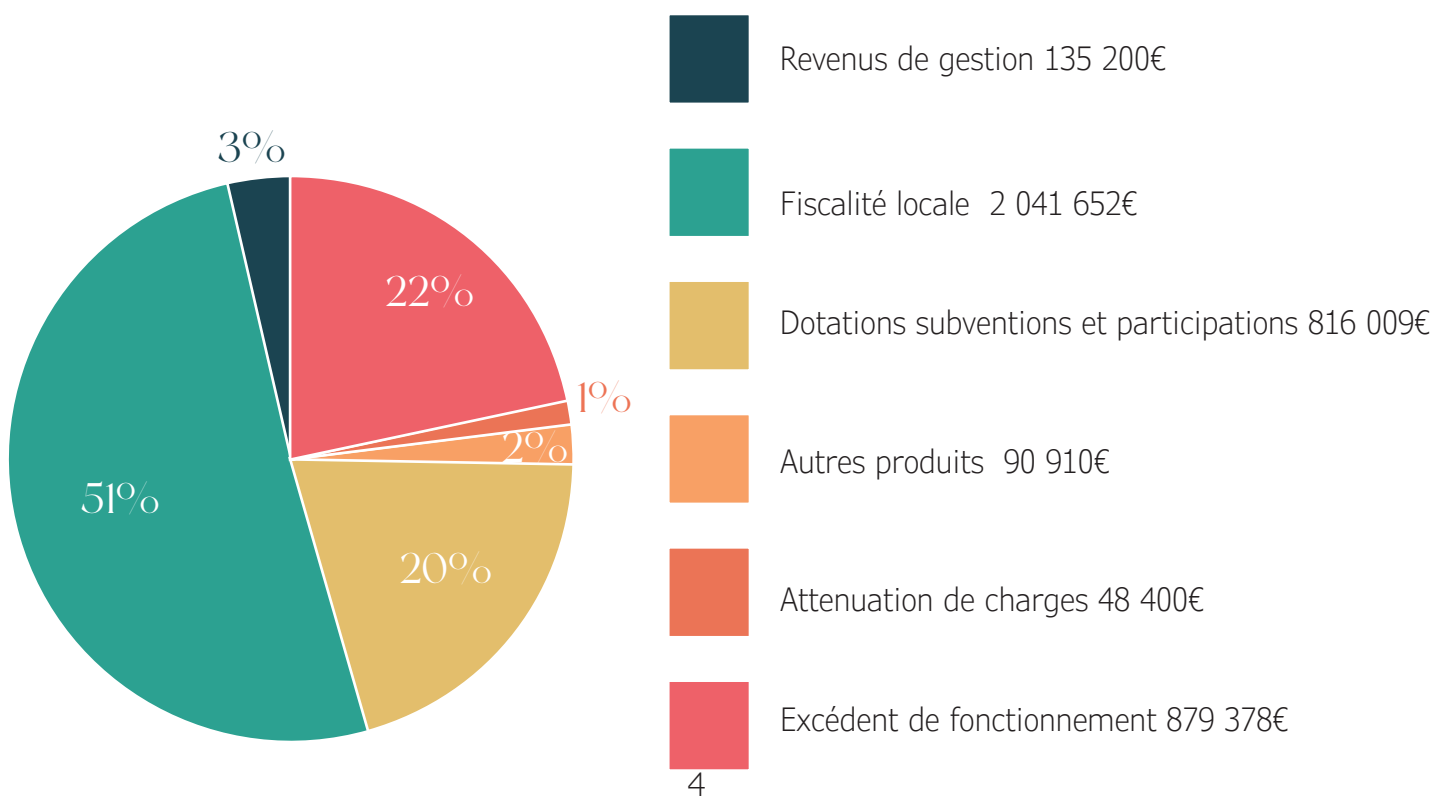
# FOCUS SUR ...

## LE BUDGET 2023

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 4 011 549€



### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 4 011 549€





## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BP 2023
Solde d'exécution reporté	235 128
Remboursement emprunts	111 000
Frais d'études	2 232
Subventions d'équipement	220 194
Terrain et aménagement	191 275
Travaux de bâtiments	39 070
Travaux de voirie	87 606
Matériel et divers	41 120
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS REELLES</b>	<b>994 655</b>
Maison de santé	3 372 612
Restaurants scolaires	385 000
Opérations d'ordre	92 714
Régie et divers	10 910
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 861 236</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 855 891</b>

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	BP 2023
Excédent capitalisé	158 202
Emprunt	1 450 000
FCTVA	80 000
Taxe aménagement	12 000
<b>Subventions</b>	
Région	515 708
État	308 025
Département	100 379
DETR - DSIL	426 325
Autres	117 480
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS REELLES</b>	<b>3 168 119</b>
Autofinancement	1 250 731
Amortissements	330 643
Opérations d'ordre	92 714
Cessions et divers	13 684
<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>1 687 772</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 855 891</b>

## LA FISCALITÉ & LES DOTATIONS

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 291 901€. Les taux communaux sont inchangés. L'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération (ancienne taxe professionnelle) s'élève à 749 752€ provenant essentiellement de la zone industrielle.

Les dotations de l'état ont été maintenues. La Dotation Globale de Fonctionnement est de 285 000€.


La compensation de la taxe d'habitation s'élève à 387 614€.


## VERSEMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le virement pour l'investissement s'élève à 1 231 797€ (soit 31% du budget de fonctionnement).


## LES PRINCIPAUX PROJETS DANS L'ANNÉE

 **Enfouissements**  
Les Belles Caves (la patroche)  
**Participation Alter Public**  
(Lotissements : Les plantes, peupleraies, belles caves)

 **Opérations sur les bâtiments**  
Restaurants scolaires : Extension de celui de Chacé et changement de bâtiments de Brézé.  
Immeubles de rapport (Brézé)

 **Matériel & mobiliers**  
Extincteurs et poteaux incendie  
Citerne souple  
Autolaveuse, four..

 **Terrains & Aménagements**  
Acquisition de terrains  
Restauration Marais de Baffou

 **Opérations de voirie**  
Route Nouvelle et chemin du Prieuré à Chacé

 **Opérations en cours**  
Maison de santé

# INFORMATIONS ASSOCIATIVES & CULTURELLES

## Anjou Vélo Vintage 2023

L'édition 2023 se déroulera du **30 juin au 2 juillet**, toujours la même recette qui fait le succès de cet événement (unique en France).

En 2021, c'est plus de 9 000 participants qui ont roulé sur les chemins du Saumurois et traversé, le temps d'une pause, 18 communes associées.

Les inscriptions pour l'Anjou Vélo Vintage édition 2023 sont ouvertes depuis le 29 mars.

La ville de Saumur propose trois jours de festival avec brocante, concerts, guinguette, bal swing et dégustation de pétillants et vins locaux. Dans une démarche d'éco-festival, cette année, l'organisation annonce qu'il n'y aura aucune distribution de bouteille d'eau en plastique sur les parcours vélo.

N'oubliez pas votre gourde ! Vous pourrez d'ailleurs en réserver une aux couleurs de l'événement.

La commune de Bellevigne-les-Châteaux accueillera sur deux sites les participants de la manifestation. Un site à Chacé, place du Collier et un site à Saint-Cyr-en-Bourg à la Bouchardière.

### Actif, collectif, créatif, responsable, c'est le Bénévole

Sans les bénévoles, il n'y a pas de fête. Les bénévoles assurent la bonne organisation de la manifestation. Il n'y a pas que sur les selles de vélos qu'il y a de l'ambiance !

Vous voulez sauter le pas : devenez bénévole ! Alors dès aujourd'hui, vous pouvez, vous faire connaître et vous inscrire auprès des responsables de l'organisation.

Pour Chacé au 06 66 76 14 39

Pour Saint-Cyr-en-Bourg au 06 08 34 49 60

(Laissez un message, nous prendrons contact)

## Teuf-Teuf Douessin

Le **7 mai 2023**, l'association organise sa 15<sup>ème</sup> randonnée de motos anciennes.

Lors de cette journée, le convoi traversera la commune de Chacé entre 17h et 17h30 en provenance de Varrains et en direction de Distré.

## Pôle Cyclisme Saumurois

L'association cyclisme Saumurois organise le **jeudi 18 mai 2023** le Prix Cycliste de Brézé, de 10h à 18h.

Départ des courses, dans le bourg de Brézé.

L'épreuve est inscrite à La Fédération Française de Cyclisme (FFC).

L'école de Vélo : départ à partir de 10h.

Les Minimes : départ à 13h30. (35 km / 7 tours)

Les Cadets : départ 15h. (70 km / 15 tours)

---

## Festicourts : Festival de courts métrages

Première édition du «FESTICOURT »,organisée par la commune de Bellevigne-Les-Châteaux.

Diffusion de courts-métrages primés dans le monde.

Échange avec des professionnels du monde du cinéma.

Producteurs, réalisateurs, cadres et acteurs répondront à vos questions.

**Samedi 13 mai à 20h30**, salle des fêtes de Brézé commune de Bellevigne-Les-Châteaux.

Entrée libre, buvette sur place.

Plus d'infos sur notre site et notre page Facebook.



# INFORMATIONS DIVERSES

## Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire

L'utilisation des appareils sonores permettent d'effaroucher les oiseaux afin de protéger les cultures.

L'arrêté préfectoral du 12 avril 2018 (article 14) rappelle que les périodes doivent être strictement limitées aux quelques jours ou la sauvegarde des semis et des récoltes le justifient.

**Les dispositifs effaroucheurs d'oiseaux sont autorisés : du 27 mars 2023 au 30 juin 2023.**

(Une autre période pourra être prévue pour les récoltes à venir)

---

## La cueillette des essaims d'abeilles

Les essaims d'abeilles apparaissent généralement entre le mois de mai et le mois de juillet.

Ils sont constitués de 20 000 abeilles environ qui entourent leur reine-mère.

Les apiculteurs sérieux protègent et aiment les abeilles. Le taux de survie d'un essaim recueilli par leurs soins dépasse très largement les 80%. En leur confiant la récolte d'un essaim vous contribuez activement à la sauvegarde des abeilles. Les abeilles jouent un rôle essentiel dans notre écosystème, du fait de leur mission principale qu'est la pollinisation. Cette action permet aux plantes de se reproduire. Les abeilles font partie des insectes pollinisateurs les plus efficaces.

Sur la commune de Bellevigne-les-Châteaux (Brézé), un apiculteur amateur fait appel aux habitants afin de lui signaler les essaims qui peuvent avoir élu domicile dans les jardins privés. Cet apiculteur se fera un plaisir de vous libérer de cet essaim.  
Contact : 07 82 23 89 20.

## Job d'été

Campagne de communication « job d'été » à destination des lycéens et des étudiants ou tout autre jeune en recherche d'un contrat estival.

Profils dynamiques et motivés seront les bienvenus sur les exploitations et entreprises agricoles.  
[www.elioreso.com/saisons](http://www.elioreso.com/saisons)

Page Facebook : @ANEFA49-ELIORESO



---

## Flash Urbanisme

Vous pouvez maintenant déposer en ligne vos demandes d'autorisation ! (Le dépôt papier est toujours possible) <https://saumurvaldeloire.geosphere.fr/guichet-saumur/login/Particulier>

Tous travaux peuvent être soumis à une déclaration préalable (clôture, portail, changement de fenêtres, ravalement de façade, rénovation de toiture, pergola, abri de jardin, panneaux solaires, piscine, carport).

Les constructions ou agrandissements sont soumis à permis de construire ou à déclaration préalable selon la surface construite. Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> ou en mairies déléguées ou à l'adresse : [urbanisme@bellevigne-les-chateaux.fr](mailto:urbanisme@bellevigne-les-chateaux.fr)

# Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique se poursuit activement sur notre département et 200 000 foyers et entreprises sont désormais éligibles à la fibre optique et peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier du confort du très haut débit.

Pour savoir si votre adresse peut d'ores et déjà bénéficier de la fibre et souscrire un abonnement, vous devez tester votre éligibilité.

- 1- Se rendre sur le site [www.anjou-fibre.fr](http://www.anjou-fibre.fr)
- 2- Sur la page d'accueil, dans la fenêtre au centre «Êtes-vous raccordable à la fibre?» choisir «Vous êtes un particulier».
- 3- Renseigner son adresse postale

Comment être raccordé lorsque mon adresse est éligible à la fibre ?

- 1- S'abonner auprès d'un opérateur
- 2- Préparer le raccordement à la fibre
- 3- Raccorder l'adresse au réseau public fibre
- 4- La fibre chez soi !

Le raccordement n'a pas pu être réalisé, il est ajourné. Que faire ?

Sur la propriété privée : Les travaux sont à votre charge, recontactez votre opérateur dès que les travaux seront réalisés.

Sur le domaine public : Vous n'avez rien à faire, c'est à l'opérateur de résoudre le problème. L'opérateur est responsable du suivi technique et commercial.

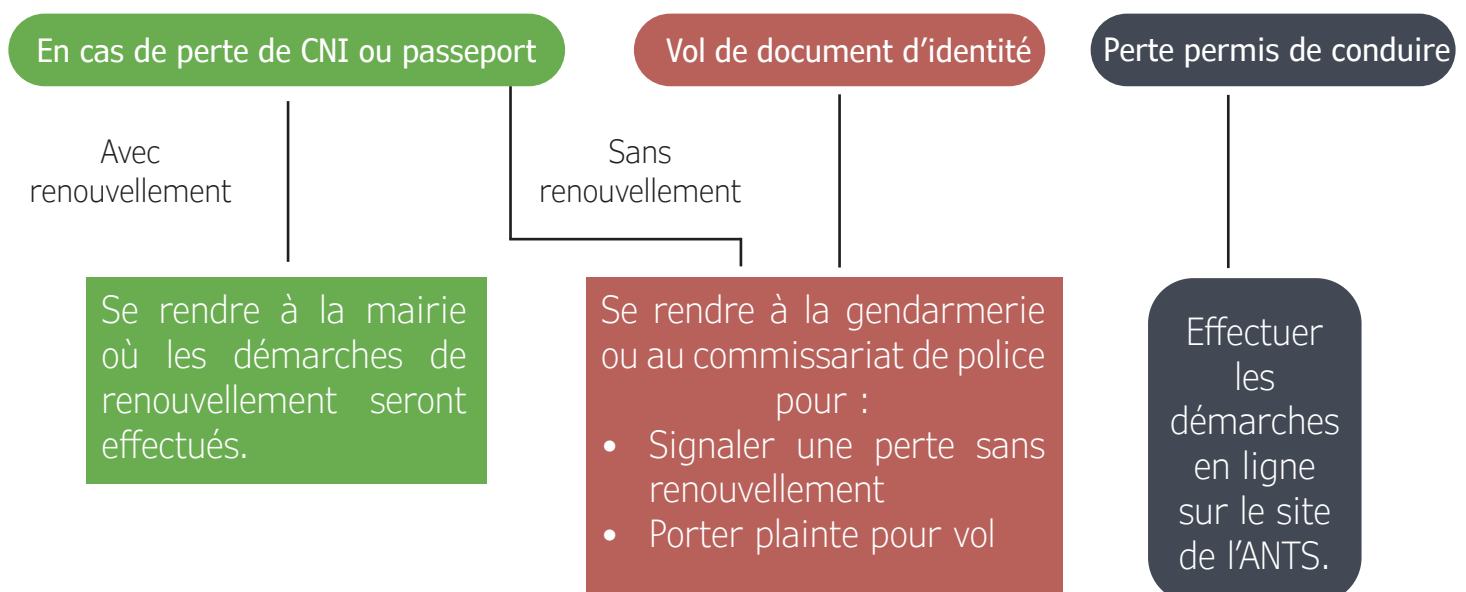
Plus d'informations sur notre site internet ou sur [www.anjou-numerique.fr](http://www.anjou-numerique.fr)

---

## Perte/Vol de documents officiels

**Vous avez perdu un document officiel ?**

Il existe plusieurs façon de procéder en fonction de la nature de la perte.





# INFORMATIONS DU CCAS

## Maulévrier et dîner Cabaret

Le C.C.A.S. organise pour les personnes retraitées de Bellevigne-les-Châteaux (à partir de 62 ans\*) un voyage d'une journée, visite du musée du textile, visite du parc oriental de Maulévrier et soirée cabaret.

\*Si vous n'êtes pas retraités ou avez moins de 62 ans merci de ne pas tenir compte de cette invitation.

La date retenue est le **Jeudi 1<sup>er</sup> juin prochain.**

Le montant demandé par l'agence de voyage est calculé en fonction du nombre de participants :

Nombre de participants minimum	30/34	35/39	40/44	45/49	50/53
Tarifs avec la participation du CCAS (pour les Bellevinois)	<b>153€</b>	<b>147€</b>	<b>142€</b>	<b>137€</b>	<b>133€</b>
Tarifs sans participation du CCAS	183€	177€	172€	167€	163€

Le Centre Communal d'Action Sociale apporte ainsi une aide financière de 30 euros par personne (uniquement pour les retraités de Bellevigne-les-Châteaux).

Les personnes non domiciliées sur la commune nouvelle, mais souhaitant participer au voyage peuvent s'inscrire selon les places disponibles avec priorité aux Bellevinois. Le montant à régler sera total (sans la participation du CCAS).

L'Agence VOISIN chargée de l'organisation nous demande une réponse rapide. Je vous remercie de bien vouloir vous inscrire en Mairie déléguée de Brézé, Chacé ou Saint-Cyr-en-Bourg avant le 30 avril prochain. L'encaissement du voyage se fera après l'inscription dans les mairies annexes durant la période 3 mai au 10 mai, prix en fonction du nombre d'inscrits, un courrier explicatif vous sera remis à ce moment-là. Afin de concrétiser notre projet et de partager ensemble d'agréables moments, je vous précise qu'il est nécessaire que nous ayons un nombre maximum de participants pour bénéficier du meilleur tarif (voir tableau ci-dessus).

Dans l'attente de vos réponses que nous espérons nombreuses,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président  
Armel FROGER

Coupon réponse à renvoyer dans les mairies déléguées avant le **30 avril 2023**

Nom(s), Prénom(s).....

Nombre de personnes :.....

Adresse :.....

Tél :.....

Participera(ont) : Oui

Non

Date de naissance Monsieur :.....

Date de naissance Madame :.....

## AU PROGRAMME

08h00: Départ de Saint-Cyr-en-Bourg et en route pour Cholet.  
09h30: Visite guidée du musée du textile (2h)  
12h00: Déjeuner au restaurant, boissons incluses  
14h00: Visite libre du Parc Oriental de Maulévrier (1h30)  
16h00: Visite guidée des Jardins de Colbert (1h30)  
18h00: Départ en direction du Cabaret les Belles Poules  
19h00: Accueil pour le dîner/Spectacle  
23h45: Retour région et arrivée à Saint Cyr-en-Bourg pour 00h30

### Exemple de menu pour le déjeuner

Kir vin blanc  
Salade de gésiers, lardons et mousse de canard  
Noix de joue de porc sauce au cidre et ses garnitures  
Tarte pore amandine et sa boule de glace vanille  
Vin en carafe, eau et café

### Menu Dîner Belles poules :

Cocktail des Belles Poules  
Tarte Tatin aux deux tomates façon arlésienne  
Sauté de veau au curry rouge  
Fondant de vitelotte aux éclats d'amandes  
Gratin fleurette de chou-fleur et de brocolis  
Tourbillon de poire caramel  
Vin blanc et rouge  
Café

Nombre de participants minimum dans l'autocar	30/34	35/39	40/44	45/49	50/53*
Adulte	183€	177€	172€	167€	163€

Tarif 2023 TTC - Par personne

\* sous réserve de disponibilité d'un car 53 fauteuils lors de la réservation

### Inclus dans le tarif :

Le transport en autocar-tourisme  
La visite du musée du textile à Cholet  
Le déjeuner (boissons incluses)  
La visite libre du Parc Oriental de Maulévrier  
La visite guidée des Jardins de Colbert à Maulévrier  
Le dîner Cabaret aux Belles Poules (Boissons incluses)



# LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Avis sur le projet d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le Schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau tel qu'il est écrit.

## Restauration des sites de la «Gagnerie», du «prieuré» et du marais de Baffou - Demande de subvention Fonds Vert

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel pour les différents chantiers avec une sollicitation d'une subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert. Le Parc Naturel Loire Anjou Touraine est autorisé à déposer la demande de subvention au nom de la commune.

## Extension du restaurant scolaire de Chacé - Approbation de l'APD et du DCE et fixation des honoraires du MOE

Le Conseil Municipal approuve l'APD et valide le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d'extension du restaurant scolaire de Chacé. Le Conseil Municipal approuve également le coût des travaux actualisé à la somme de 246 360€ T.T.C avec des options de travaux à hauteur de 104 908€ T.T.C.

## SIEML - Fonds de concours pour mise aux normes des armoires de Saint-Cyr-en-Bourg

Dans le cadre du plan stratégique de l'éclairage public 2021-2026, le SIEML a validé le démarrage du territoire connecté par la mise en place dans les armoires d'éclairage public de nouvelles horloges dites «communicantes».

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit de SIEML pour la mise en place des nouvelles horloges dans les armoires d'éclairage public de la commune déléguée de Saint-Cyr-en-Bourg au montant de 8 986.57€.

## SIEML - Fonds de concours pour réparation d'une lanterne

Suite à une demande de dépannage de la lanterne n°523, rue du Clos de l'Hôpital, le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour le remplacement du module LED d'un montant de 457,37€.

## Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2022

Le compte de gestion établi par le Trésorier et le Compte Administratif 2022 établie par le Maire sont approuvés à l'unanimité. Madame Fayard, conseillère aux décideurs locaux fait lecture des résultats d'exécution de l'année 2022 et rappelle quelques ratios. Elle indique que la situation financière de la commune est saine et que les élus peuvent être sereins quant à la poursuite des gros investissements engagés ces dernières années.

## Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2022 comme suit : pour partie, soit 158 201.50€ affectés au besoin de financement des dépenses d'investissement. Pour solde, 879 377.96€ repris en section de fonctionnement au budget primitif 2023.

## Fiscalité directe locale - Taux communaux 2023

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 : La taxe sur le foncier Bâti est de 35.24% et le Non Bâti est de 41.31%.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est de 11.21%.

## Autorisation de paiement/Credit de paiement 2023 - Maison de santé pluridisciplinaire

Le Conseil Municipal décide de l'autorisation de Programme et de la répartition des Crédits de Paiement. Pour 2023, les crédits sont ouverts pour la construction de la Maison de Santé à hauteur de 3 372 612 €.

## Approbation du budget primitif 2023

Voir le Focus en page 4 et 5.

## Agenda Avril

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 MAI

### Concours photo

Sur le thème du mouvement.  
N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au 31 mai !

Inscriptions en mairie, par mail ou par téléphone.

26 AVRIL

### Bibliothèque Brézé

Escape Game «La Momie Perdue» à partir de 10 ans - Durée : 1h  
17h30 ou 18h45 ou 20h

28 AVRIL

### Trompes de Chasse de Saumur

Concert au profit de la restauration du pavement de l'Église - 20h30 en l'Église de Brézé

30 AVRIL

### Brézé Patrimoine

Randonnée du Patrimoine - Départ de 8h à 10h du Stade de Brézé  
Circuit de 8 et 12 kms - Ravitaillement au Château de Grandfond - 5€

## Agenda Mai

7 MAI

### Teuf Teuf Douessin

Randonnée Motos Anciennes - Passage du convoi vers 17h-17h30

8 MAI

Commémoration

13 MAI

### Festicourts

Mini Festival de court-métrages - Brézé - 20h30 à la Salle des Fêtes

18 MAI

### Cyclisme Saumurois

Course pour le prix Cycliste de Brézé - de 10h à 18h

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 2 mai 2023 à 18h30

### Vous souhaitez faire paraître un article dans la gazette ?

Envoyer vos articles en format PDF ou Word et vos photos en pièces jointes avant le 2 mai 2023 à [accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr](mailto:accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr) / objet : «gazette»

Retrouvez nos actualités en temps réel sur la page facebook : Mairie Bellevigne Les Châteaux